

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE  
**CHEMINOT** †  
MOSELLE  
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 26 JANVIER 2017 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

**Présents** : BARTHEL Gérald, COLIN Sébastien, HENOT François, KALIS Lionel, MATHIEU Isabelle, RENAUD Christophe, ROBIN Richard, VINCENT Maria, SPIQUEL Sylvie, BRASTEL Fabienne et PERRIN Yves.

**Absents excusés**: LORRAIN Michel (pouvoir à Yves PERRIN), GENIN Arnaud (pouvoir à François HENOT), VINCKEL Marie-Claire

**Date de convocation** : 17.01.2017

**Délibération n°1 – Délibération autorisant la commune à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du nouveau budget :**

Après l'exposé du Maire, et dans l'attente du vote du budget, le Conseil Municipal décide par anticipation l'engagement et le mandatement de nouvelles dépenses d'investissement dans la limite de 10% des crédits de l'année précédente.

Les dépenses d'investissement s'élevaient à 69 900 € (hors chapitres 001 et 16) en 2016, soit un montant disponible de 6 990 €.

**13 voix pour, 1 absent**

**Délibération n°2 – Demande de subvention parlementaire « réfection de voirie rue de la Fontaine » :**

Après l'exposé du Maire, et à la suite de la réception du devis de ETEPP, entreprise sise Zac de Jailly – 57535 MARANGE SILVANGE, concernant les travaux de réfection de voirie rue de la Fontaine et dont les travaux s'élèvent à un montant de 16 869.60 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la Réserve Parlementaire destinée aux Collectivités Territoriales. L'aide sollicitée s'élève à 40 % du montant total du devis, soit 6 747.84 €.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Mairie à lancer les démarches nécessaires dans le cadre de la réalisation de ces travaux de réfection de voirie.

**13 voix pour, 1 absent**

**Délibération n°3 – Demande de subvention « Amendes de Police » :**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention « amendes de police » concernant les travaux route de Bouxières.

**13 voix pour, 1 absent**

**Délibération n°4 – Adhésion CAUE de la Moselle au titre de l'année 2017 :**

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal souhaite adhérer au CAUE de la Moselle pour une durée de 3 ans (2017 à 2019) et une reconduction annuelle tacite au-delà, sauf dénonciation expresse 4 mois avant le terme de chaque année civile, ainsi que des modalités de revalorisation des tarifs.

La cotisation au titre de l'année 2017 s'élève à 110 €.

**13 voix pour, 1 absent**

<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Signatures</b>
BARTHEL	Gérald	3ème adjoint	
BRASTEL	Fabienne	Conseillère	
COLIN	Sébastien	Conseiller	
GENIN	Arnaud	Conseiller	Excusé
HENOT	François	Maire	
KALIS	Lionel	Conseiller	
LORRAIN	Michel	Conseiller	Excusé
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
PERRIN	Yves	Conseiller	
RENAUD	Christophe	1er adjoint	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SPIQUEL	Sylvie	2ème adjoint	
VINCENT	Maria	Conseillère	
VINCKEL	Marie Claire	Conseillère	Absente